

## PROCES VERBAL

Séance du 31 janvier 2013

L'an deux mille treize, le 31 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 janvier 2013.

PRESENTS : Mesdames Cynthia CARNEGIE, Angélique HERNANDEZ, Hélène MAUREL, Josette MARTY et Messieurs Gérard ANDRE, Cyril COCHET, Fabrice CORALLO, Arnaud DEVILLIERS, Laurent DUDRAGNE, Christian GLENADEL, Bernard JURQUET et Etienne MARTIN.

EXCUSE avec POUVOIR :

Monsieur Michel GARRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gérard ANDRE

EXCUSES :

Mesdames Annie CARNEJAC, Dominique LIFANTE, Gaëlle SOULIE et Messieurs Michel CUESTA, Christian BISMES.

Madame Cynthia CARNEGIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n° 29 prise en application de l'article L2122-22 du CGCT. De plus, Monsieur le Maire demande d'apporter deux additifs à cet ordre du jour concernant un nouvel atelier périscolaire et une ouverture de crédits avant budget.

### Ordre du jour

- 1- **Patrimoine** : Régularisation cession Partie chemin rural (Rue Crève Cœur)
- 2- **Ecoles** : Atelier périscolaire
- 3- **Finances** : Ouverture de crédits d'Investissement en application de l'article L1612-1 du CGCT

### **Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Monsieur le Maire, avant de procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour, demande de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès verbal de séance.

En l'absence de remarque, il considère que ce dernier est adopté à l'unanimité.

### **(Délibération n°1)**

**Patrimoine** : Régularisation cession Partie chemin rural (Rue Crève Cœur)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 novembre 2012 concernant la cession de parcelles à Madame Laurence GARREIN et Monsieur Dominique MASCELLI longeant leur propriété sis rue Jean Moulin.

Cependant, une partie du chemin rural compris entre ces immeubles n'a pas été incluse à cette vente.

Considérant que cette cession n'entrave pas la circulation sur le chemin rural en question. Monsieur le Maire propose de céder la portion de ce chemin au prix de 25€ le m<sup>2</sup>.

De plus, Monsieur le Maire précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Adoptée à l'unanimité

**(Délibération n° 2)**

**Ecoles : Atelier périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 octobre 2012 concernant la mise en place d'ateliers périscolaires de cuisine et de jardinage.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un nouvel atelier à partir du 18 mars prochain aux enfants de l'école Jean Moulin, il s'agira d'une initiation au Yoga. Les formalités seront les suivantes :

**Atelier Yoga :** Cet atelier aura lieu les lundis de 12h00 à 14h00.

Inscription pour une année scolaire

Tarif par enfant : 12 € pour l'année

Adoptée à l'unanimité.

**(Délibération n° 3)**

**Finances : Ouverture de crédits d'Investissement en application de l'article L1612-1 du CGCT**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ».

Monsieur le Maire propose que cette ouverture de crédit soit autorisée de la façon suivante :

Compte	Opération	objet	Coût TTC
2315	26	Mur Avenue de la Myre Mory	20 000,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la commune aborde désormais la 2<sup>nd</sup>e étape : le PADD, Projet d'Aménagement de Développement Durable.

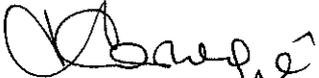
Les orientations retenues pour le PADD sont les suivantes :

- Axe 1 : Promouvoir un développement urbain harmonieux et maîtrisé en lien avec l'identité multipolaire de la commune
- Axe 2 : Conforter le développement économique et touristique de la commune
- 
- Axe 3 : Valoriser l'identité pennoise, support d'un cadre de vie pour tous.

Ces derniers points sont débattus par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,



Cynthia CARNEGIE